

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Mardi 25 avril 2017

Déclaration d'intention d'aliéner n° 20162576 du 21/04/2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur les biens indiqués ci-dessus.

- ZD 225 sis 190 rue de la Sarazine d'une superficie de 1881 m²
- ZD 230 sis La Sarazine d'une superficie de 54 m²

Déclaration d'intention d'aliéner n° 20162484 du 03/04/2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur le bien indiqué ci-dessus.

- ZD 194 sis 15 Chemin de Condamine d'une superficie de 1093 m²

29/03/2017 : signature acte cession du chemin du Prélot par 3 copropriétaires et la Mairie chez Me Teston

M. le Maire indique qu'il s'est rendu chez Maître TESTON, Notaire à Voiteur, pour signer l'acte de cession du Chemin du Prélot. Etaient présents les 3 copropriétaires concernés par cette cession. L'acte a été transmis au service des hypothèques.

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 30/03/2017 à Voiteur. Vote des différents budgets (Mme Martelin)

Mme MARTELIN rend compte brièvement du Conseil Communautaire (voir compte rendu CCBHS sur site internet).

Réponse de la Préfecture suite à la délibération de notre Conseil Municipal du 27/02/2017 (délivrance cartes nationales d'identité)

M. le Maire fait part à l'assemblée de la réponse de M. le Préfet du Jura suite à la motion prise par le Conseil Municipal faisant part de son opposition aux nouvelles dispositions en matière de délivrance des Cartes Nationales d'Identité.

La préfecture répond que cette réforme s'inscrit dans le cadre du plan préfectures nouvelle génération décidé par le ministère de l'Intérieur.

M. le Maire propose d'adresser un courrier au Préfet pour demander le montant d'un équipement de disposition de recueil (DR) au sein de la Commune. Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

Revitalisation des centres bourgs, compte-rendu de la réunion du 31/03/2017 avec le CAUE. Proposition d'intervention du CAUE dans le cadre de ses Missions d'Accompagnement à la Maîtrise d'Ouvrage Publique. Délibération.

M. le Maire rappelle que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) a désigné la Commune de Domblans comme « Centre Bourg ».

Vu la rencontre avec l'architecte-conseiller du CAUE du Jura, Mme Florence CLEMENT, en date du 31/03/2017,

Vu la proposition de mission d'Accompagnement à la Maîtrise d'Ouvrage Publique en terme d'urbanisme, d'architecture et de qualité du cadre de vie établie par le CAUE dont la participation financière de la Commune s'élève à 4 290 € (correspond à 60 % du coût de revient qui s'élève à 7150 € ; les 40 % complémentaires (2860 €) étant pris en charge par la Taxe Départementale d'Aménagement),

Compte tenu que le contenu de la mission consiste à :

- Etablir un diagnostic urbanistique, paysager et fonctionnel du cœur de village élargi,
- Proposer des scénarii de programmation, d'aménagements d'espaces publics et de schémas de circulations
- Animer des réunions avec les élus communaux en associant la Communauté de communes, le SCOT du Pays Lédonien, les commerçants, etc...

- Animer une réunion publique et produire des supports de présentation

Compte tenu que la mission de l'architecte-conseiller du CAUE ne pourrait pas débiter avant la fin du mois de Juin 2017 et que la participation financière serait inscrite au budget primitif de 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne un avis favorable pour poursuivre cette étude
- autorise le Maire à signer les documents afférents à ce projet

Compte rendu du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) en Mairie le 03/04/2017 (Mme GUILLAUME-BELLE).

Mme GUILLAUME-BELLE rend compte du Conseil Municipal des Jeunes en reprenant l'article du Progrès qu'elle a jugé très bien rédigé.

Mme GUILLAUME-BELLE fait remarquer le CMJ s'autonomise vite et qu'il y a beaucoup d'échanges entre les élus et les enfants. M. le Maire ajoute qu'il est très content de voir que les enfants expriment leurs idées.

Rencontre avec le journal LE PROGRES le 04/04/2017 en Mairie. Opération Communes Vues du Ciel.

Proposition financière. Décision.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'Opération « Les Communes vues du ciel » proposée par le Progrès.

Il explique le contenu du projet de cette édition spéciale consacrée à Domblans avec en plus la possibilité d'y adjoindre un encart séparé. La distribution sera assurée par les membres du Conseil Municipal.

Le coût du contrat serait d'environ 475 € (0,95 € x 500 exemplaires).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à ce projet et autorise le Maire à signer un bon de commande.

Réunion de la Commission Administrative du 18/04/2017 en Mairie (tableau des 5 jours avant l'élection Présidentielle).

M. le Maire indique que la Commission Administrative pour la révision des listes électorales s'est réunie le 18 avril afin d'établir le tableau des 5 jours avant l'élection présidentielle. Il rappelle que la commission est constituée de M. Louis BERTHET, délégué du Préfet du Jura, Mme Marie-Noëlle ROY, déléguée du Président du Tribunal de Grande Instance et de lui-même. Ce tableau a permis d'intégrer les jeunes ayant la majorité entre le 1^{er} mars et 22 avril 2017 (soient 2 électrices).

Réception travaux d'assainissement réalisés par le SIARD, pour le compte de la Commune (collecteur Monnier → station épuration) le 20/04/2017.

M. FRACHON indique qu'il a procédé en qualité de Président du SIARD à la réception des travaux en présence des entreprises. Seul le lot 1 relatif aux travaux de génie civil et canalisations a pu être réceptionné. Il reste à réceptionner le lot 2 électromécanique, le responsable de la société étant absent. La réception est fixée au jeudi 27 avril à partir de 10 heures. Tous les ouvrages seront ouverts.

Election présidentielle du 23/04/2017 (1^{er} tour) planning présences.

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le bureau de vote pour le 1^{er} tour des élections présidentielles était ouvert de 8 heures à 19 heures. Le bureau de Domblans a été retenu comme bureau test par la Préfecture. La Commune a été sollicitée au cours de la journée pour avoir un relevé de participation à 11h30 et à 16h30. Une personne de la Préfecture était présente dès 18h30 au sein du bureau de vote et devait communiquer à 19h30 les résultats des 100 premiers bulletins dépouillés. Un délégué du conseil constitutionnel est également venu contrôler les procès-verbaux.

Le 1^{er} tour a mobilisé une participation record des électeurs : sur 787 inscrits → 653 votants (82,97 %) et 631 suffrages exprimés: Marine LE PEN ayant obtenu 153 voix a été élue majoritairement à Domblans.

Compte-rendu RAPIDE des réunions des diverses commissions de la CCBHS (les comptes rendus sont consultables dans le dossier CM en Mairie).

Chacun des membres du Conseil Municipal faisant partie d'une commission de la CCBHS rend compte succinctement des réunions des commissions suivantes : voirie – Base de Loisirs – Sport – Enfance Jeunesse – Culture – personnel – aménagement du territoire – tourisme – finances - environnement

Compte-rendu du Comité Syndical SICOPAL du 23/03/2017 (Mme MEULLE).

Mme MEULLE étant absente excusée, M. CAMPY indique qu'une révision des tarifs sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2017 (la dernière modification datant de janvier 2009). Les deux principaux tarifs concernant la Commune de Domblans sont :

- la livraison à domicile des repas aux personnes âgées, commune adhérente : 2.10 €
- téléalarme (abonnement mensuel) : 24.00 €

CMJ, demande comment apparaître sur le site de la Mairie, ou autre site. Débat, décisions.

Mme GUILLAUME-BELLE indique qu'en concertation avec Mme ROSSIN qui gère le site internet de la Commune, il a été proposé de créer pour le Conseil Municipal des Jeunes un site identique à celui de la Commune. Il suffira de cliquer sur un lien depuis le site internet de la Commune qui redigera sur le site du CMJ. La page est en cours de construction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

Ventes d'herbes des propriétés communales. Discussion. Décision.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour organiser la vente d'herbe sur les propriétés communales.

Coupe des sapins sous la ligne HTA + élagage à la Muyre.

M. CHALANDARD indique que la Société SAPOLIN frères sise à 25360 NAISEY LES GRANGES va procéder au dégagement des lignes à haute tension. A ce titre, la Commune a donné son autorisation pour la destruction des épicéas mais a souhaité que les sapins «Norman» soient conservés jusqu'à Noël. Il propose également de replanter des sapins tous les 2 ans (épicéas et Norman). Le Conseil est favorable à cette proposition.

Lutte contre l'Ambroisie.

M. CHALANDARD indique pour lutter contre l'ambroisie la Communauté de Communes va passer une convention avec la FREDON de Franche-Comté. Une réunion est fixée au jeudi 18 mai.

Réception travaux enfouissement réseaux secs au niveau du stade + travaux d'éclairage public, nouveau cimetière et chemin de Rochette avec le SIDEC et l'entreprise le 28/03/2017.

M. CHEVASSU rend compte de la réception des travaux :

- d'éclairage public Chemin de Rochette et du nouveau cimetière
- d'effacement BT, éclairage public et infrastructure téléphonique RD n° 57

Les ouvrages ont été acceptés conformément aux spécifications du marché et font apparaître un solde créditeur d'environ 5000 € par rapport aux prévisions budgétaires. M. le Maire a néanmoins exprimé son mécontentement quant à la lenteur d'exécution des travaux.

Ils indiquent également que les travaux d'effacement BT et éclairage de la tranche 2 du Chemin du Prélôt débiteront le 2 mai.

Bilan annuel des consommations et dépenses énergétiques du patrimoine communal. Présentation du 28/03/2017 par le SIDEC.

M. CHEVASSU indique que le SIDEC a remis à la Commune un bilan annuel des consommations et dépenses énergétiques du patrimoine communal. Par contre, au cours de la présentation de l'étude par le technicien du SIDEC il s'est avéré que le document comprenait beaucoup d'erreurs.

Information, puit de captage eau potable, intervention société DIR'EAU le 02/05/2017, pour contrôle du tubage par caméra.

M. CHEVASSU indique que la société DIR'EAU doit intervenir le mardi 2 mai à partir de 8h30 pour effectuer un contrôle par caméra du tubage de la station de pompage. Il rappelle que cette opération est demandée dans le rapport du schéma directeur d'eau potable. Le montant de l'intervention s'établit à 1281.12 € TTC.

Réfection passerelle, compte rendu de la réunion du 23/03/2017 avec le SIDEC et l'architecte, M. LADOYE.

M. COURTOUT indique que suite au diagnostic effectué par le bureau SOCOTEC, il convient de renforcer la structure actuelle de la passerelle par 2 IPN supplémentaires sur l'ensemble de la longueur afin de la mettre en conformité pour une surcharge de 350 kg/m².

Par conséquent il convient d'établir un avenant au contrat de Maitrise d'œuvre et prendre la délibération suivante :

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment celle du 24 janvier 2017 retenant l'offre de maitrise d'œuvre de Georges LADOY pour un forfait de rémunération de 2 930.00 € HT et un coût prévisionnel global des travaux estimé à 20 000 € HT.

Considérant l'estimation actuelle des travaux, issue du diagnostic réalisé, faisant état d'un besoin de reprise structurelle de l'ouvrage, et s'élevant à 44 280€ HT ;

Considérant la nécessité d'inclure un Bureau d'Etudes Structures dans l'équipe de maitrise d'œuvre,

Considérant la proposition d'avenant au contrat de Georges LADOY, intégrant le Bureau d'Etudes CVF et portant la rémunération à 4 830 € HT ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte l'avenant au contrat de maitrise d'œuvre, pour un montant supplémentaire de 1 900€ HT portant le montant du marché à 4 830 € HT et intégrant le Bureau d'Etudes CVF Structures.

Autorise le Maire à passer et à signer le marché correspond ainsi que toutes les pièces afférentes.

Précise que la dépense ainsi engagée sera comprise dans l'affaire citée en référence, et s'engage à en assurer le financement.

Rendez-vous avec l'Association AIR et les employés communaux. Compte-rendu.

M. COURTOUT indique que le rendez-vous avec l'Association AIR est reporté au mardi 16 mai.

Points sur les commandes du matériel :

M. COURTOUT fait le point sur :

◇ **le matériel qui a été commandé :**

- cellule de désherbage (reçue et mise en route jeudi 4 mai)
- groupe d'arrosage CLAAS
- perceuse
- burineur
- véhicule Berlingo Citroën (2 mois de délai de livraison)

Nettoyage de printemps du 07/04/2017. Compte-rendu.

M. COURTOUT rend compte du déroulement de l'opération « Nettoyage de Printemps » qui a eu lieu le Vendredi 10 Avril 2017. Cette opération a réuni environ 38 enfants, instituteurs, parents d'élèves, un employé municipal, des Présidents d'Associations et des conseillers municipaux. 5 équipes de 7/8 personnes ont été constituées. Il est à noter que beaucoup de plastiques, canettes de boisson en aluminium et de mégots de cigarettes ont été ramassés.

L'opération s'est clôturée par le traditionnel verre de l'amitié servi à la Mairie. Des œufs de Pâques ont été offerts aux enfants. M. CHALANDARD remercie tous les participants ainsi que Messieurs COURTOU et CAMPY de l'avoir remplacé pour organiser cette opération.

M. COURTOU précise que l'USCS a participé au Nettoyage de Printemps durant les vacances de Pâques et a pris en charge le Chemin des Isles, la rive de la rivière côté bâtiment du Club, l'enceinte du stade ainsi que l'arboretum. La Commune a fourni comme les années précédentes les gants, sacs poubelles, les boissons et goûters pour les enfants.

Fixation d'une date pour un nettoyage complet de la salle des fêtes (employés communaux + volontaires).

M. CAMPY propose aux membres du Conseil Municipal de fixer une date pour procéder à un nettoyage complet de la salle des fêtes. L'ensemble du Conseil fixe la date du lundi 19 juin à partir de 8 heures à la salle des fêtes.

Compte-rendu Conseil d'Ecole du 03/04/2017.

M. CAMPY indique qu'il a assisté, accompagné de M. le Maire, au Conseil d'Ecole qui s'est bien déroulé. Les points traités concernaient :

- Présentation du CTEAC et de sa restitution
(intervention de Pauline Crinquand du Moulin de Brainans)
- Point sur le péri-scolaire
- Projets en cours
- Projet d'école
- Coopérative scolaire
- Questions diverses

Remplacement gestionnaire salle des fêtes, Mme Laura MEIGNIER suite à maternité (embauche provisoire).

M. CAMPY informe les membres du Conseil Municipal que Mme Laura MEIGNIER, gestionnaire de la salle des fêtes est remplacée durant son travail de travail lié à sa grossesse par M. Nicolas GADOU.

Reprise travail à l'école de Mme BOIDARD (ATSEM) suite à son hospitalisation.

M. CAMPY indique que Mme Pierrette BOIDARD a repris son travail le 10 avril suite à son arrêt de travail en date du 9 février au titre de la maladie ordinaire.

QUESTIONS DIVERSES : (tous intervenants)

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un arrêté du Président de la CCBHS concernant l'opposition au transfert automatique des pouvoirs de police sur l'ensemble du territoire communautaire. En effet, suite à la création de la CCBHS, les pouvoirs de police du Maire concernant les compétences exercées par la Communauté de Communes sont automatiquement transférés au président de l'intercommunalité. Ce dernier peut s'opposer à ce transfert dès lors qu'une commune manifeste son opposition ce qui est le cas des Communes de Commenailles et Montain.

M. CAMPY porte à la connaissance du Conseil Municipal un courrier de l'école de Voiteur demandant une subvention pour un séjour en classe de mer au centre PEP de St Pierre de Quiberon pour les élèves de CM1-CM2.

Le coût du séjour, par élèves est de 527 € tout compris. 4 élèves inscrits à l'école de Domblans originaires de la Commune de Domblans participeront à ce séjour.

M. le Maire indique qu'il a questionné la directrice de l'école de Domblans pour savoir si pour un séjour en classe de mer la Commune de Voiteur avait participé financièrement pour des enfants de Voiteur inscrits à l'école de Domblans. A ce jour la directrice n'a pas donné de réponse.

M. CAMPY indique que les enfants concernés étaient à l'école de Domblans auparavant.

Pour l'instant, il convient d'attendre une réponse de la directrice de l'école de Domblans.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au mardi 30 mai à 19 heures.

La séance est levée à 22 h 45.